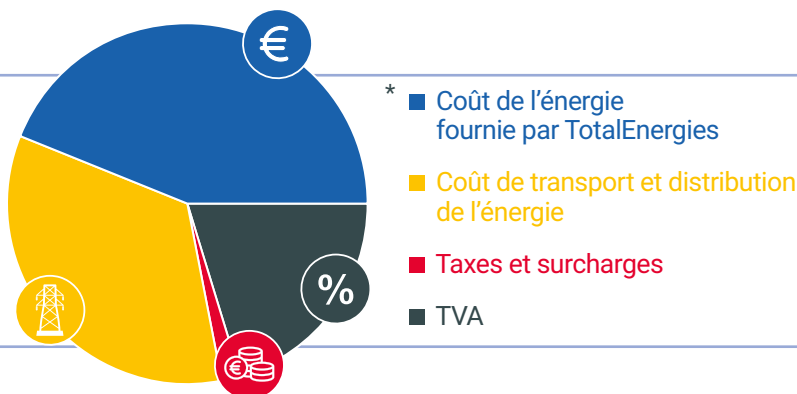


Conditions particulières relatives à la formule proComfort Fixe Gaz en Région wallonne - TVA non incluse

Avantages de la formule "proComfort Fixe"

- Electricité verte et belge
- Gérez votre contrat dans l'app et suivez votre consommation globale par appareil
- Téléphonez et chattez avec un expert en énergie
- Facturation par e-mail ou courrier



*Basé sur une consommation moyenne de 25.000 kWh/an

L'offre proComfort Fixe est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec, pour l'ensemble des points de fourniture, une consommation annuelle de gaz inférieure à 100 MWh.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région wallonne.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats pour une durée d'un an établis en **février 2026** et aux contrats renouvelés en **mai 2026** (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur :

1.1 Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

2. Tarifs régulés :

2.1 Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)

2.2 Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe

Redevance fixe ⁽⁰⁾ (€/an)	+	Consommation (c€/kWh)	>	Tarif annuel
90,00		4,61		

Le prix de l'énergie est fixé pendant la période contractuelle.

